



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

## REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARRETE n° 406/2023

#### **Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline POUSSE - Directrice Générale Adjointe des Services**

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-19, R2122-8 et R2122-10,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2017/451 du 24 août 2017 portant détachement de Madame Céline POUSSE dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 40 000 à 150 000 habitants,

VU l'arrêté n° 320/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme Céline POUSSE - Directrice Générale Adjointe des Services.

### ARRETE

**Article 1** - Il est donné délégation de signature à Mme Céline POUSSE - Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer les bons de commande relevant de la Direction Générale Adjointe « Aménagement et Développement Territorial » dans la limite d'un montant maximum de 1 500 € TTC et les bordereaux d'envoi des pièces ou documents concernant les services et la direction placés sous sa responsabilité ainsi que dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et pour la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

**Article 2** - Mme Céline POUSSE - Directrice Générale Adjointe des Services reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code civil. Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Céline POUSSE laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

**Article 3** - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Article 4** - L'arrêté n° 320/2020 en date du 15 juillet 2020 est abrogé.

**Article 5** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Sous-Préfet de Sarcelles, M. le Procureur de la République et M. le Trésorier.

A Villiers-le-Bel, le 22 novembre 2023

La Directrice Générale Adjointe des Services,

**POUSSE Céline**

Notifié le **28 NOV. 2023**

Le Maire,

**Jean-Louis MARSAC**

